

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MAURICE MARTINON
1, rue des écoles
79 100 SAINTE-VERGE
05-49-68-15-42

E-mail : ce.0790346X@ac-poitiers.fr

NOTE DE RENTREE 2022-2023

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

PS-MS (24 élèves): **Manon CARN** et Elaura FAIA (ATSEM)
MS-GS (26 élèves) : **Laëtitia GONÇALVES** et Andressa DIAS (ATSEM)
(Directrice) déchargée le JEUDI par **Yanis Benbrik-Kerhamon**
CP-CE1 (23 élèves) : **Anne MAURY**
CE2-CM1 (21 élèves) : **Karine BOUCHETEAU**
CM1-CM2 (20 élèves) : **Lauriane ROQUIER**
Enseignante remplaçante rattachée à l'école : **Angéline FRANÇOIS**
AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) : **Marion BASSET** et **Aurore MONORY**
Effectif total : 116 élèves

PERSONNEL COMMUNAL

MENAGE : Sylvie RABY-NOVELLO, Véronique GOUSSE, Elaura FAIA, Anne Sophie GANTY
CANTINE : Yvette FORATIER, Mickael Levesque
TRANSPORT SCOLAIRE et BIBLIOTHEQUE : Sylvie RABY-NOVELLO
GARDERIE DU MATIN : Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD
GARDERIE DU MERCREDI : Véronique GOUSSE
GARDERIE DU SOIR : Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD
SURVEILLANCE DE COUR CANTINE : Béatrice TEILLET, Sylvie RABY-NOVELLO, Véronique GOUSSE
TAP : Nathalie MIRAULT (responsable organisation)
Sylvie RABY-NOVELLO, Elaura FAIA, Véronique GOUSSE, , Marion BASSET, Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD, Yvette FORATIER ? Anne Sophie GANTY

HORAIRES semaine en 4 jours et demi

CLASSES DES MATERNELLES ET DES CP-CE1

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI matin : 9h00-12h00

LUNDI et JEUDI après-midi : 13h20-16h30

MARDI et VENDREDI après-midi : 13h20-15h00



CLASSES DES CE2-CM1 et CM1-CM2

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI matin: 9h00-12h10 et MERCREDI matin : 9h00 - 12h00

LUNDI et JEUDI après-midi : 13h40-16h30

MARDI et VENDREDI après-midi : 13h40-15h00

Nous vous rappelons que pour tous les élèves, l'accueil se fait 10 minutes avant l'horaire indiqué soit 8h50 le matin et 13h10 ou 13h30 l'après-midi.

SÉCURITÉ

L'école est équipée d'un visiophone qui permet de contrôler l'accès des personnes sur le temps scolaire. L'accueil et la sortie des enfants se feront selon le protocole sanitaire établi à la rentrée.

L'enfant est sous la responsabilité des parents à partir de 16h30. En cas de retard, l'enfant sera conduit en garderie ou peut attendre à l'extérieur de l'école, en fonction de son âge, sur demande des parents.

Mise en place d'exercices d'évacuation et de confinement :

► 2 exercices d'évacuation pour préparer les élèves à faire face à l'incendie (septembre et mai durant le temps de sieste).

► 2 exercices de confinement devront être mis en place dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) en cas d'évènements graves inhabituels.

• 1 exercice attentat/intrusion pour faire à une éventuelle attaque terroriste ou autre avant les vacances d'octobre

• 1 exercice de confinement en cas de risques majeurs accident nucléaire ou industriel

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Il s'inspire du règlement départemental et inclura les chartes de laïcité et d'internet. Chacun d'entre vous doit en faire une lecture attentive et en discuter avec son enfant. **Un coupon attestant de la prise de connaissance** sera à compléter dans le cahier de liaison.



A.P.E.

APE : Association des Parents d'Elèves

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie de l'école au profit des enfants.

Elle organise différentes manifestations au cours de l'année permettant d'aider au financement de sorties, de projets et de matériels. Les demandes d'informations seront à faire par écrit via la boîte aux lettres, le site internet ou par mail : ape.sainte.verge@gmail.com

RPE : Représentants des Parents d'Elèves

Les élections des représentants des parents d'élèves (RPE) au conseil d'école se dérouleront courant octobre. Chaque parent est électeur et éligible. Si vous souhaitez vous présenter en tant que RPE, veuillez en faire part à la directrice début septembre.

Les RPE invitent les parents à leur faire part de leurs questions ou suggestions concernant le fonctionnement de l'établissement lors des 3 conseils d'école de l'année scolaire par écrit via la boîte aux lettres, le site internet ou par mail : rpesainteverge@gmail.com

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 ZONE A

Rentrée	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Toussaint	Samedi 22 octobre AU Lundi 7 novembre
Noël	Samedi 17 décembre AU Mardi 3 janvier
Hiver	Samedi 4 février AU Lundi 20 février
Printemps	Samedi 8 avril AU Lundi 24 avril
Vacances d'été	Samedi 8 juillet

* Le vendredi 19 mai 2023 ne sera pas travaillé pour faire le pont de l'Ascension.

GARDERIE-CANTINE-TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)

► **Cantine** (3,22 €) : Inscription chaque matin pour le midi.

Tel : 05.49.66.62.82 Mail : cantinesainteverge@hotmail.com

► **Garderie** : (33cts du quart d'heure pour le matin et 43cts pour le soir) 7h00 - 8h50 et 16h30 - 18h45.

Inscription chaque matin pour le soir. En cas de changement, veuillez-nous en informer par message téléphonique et contacter la cantine **pour réserver un goûter**. Mail : garderie.sainteverge@gmail.com

► **TAP** (1,22 €) : le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à **Mme MIRAULT**, joignable à la mairie au 05-49-66-05-17 Mail : communesteverge@gmail.com



COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire permet de financer les sorties scolaires diverses, d'offrir des animations aux enfants dans le cadre de l'école, d'acheter du matériel collectif (jeux de cour, matériel pour certaines activités pédagogiques...), de régler les frais de pharmacie ainsi que l'assurance scolaire.



COTISATION :

- 15 euros pour 1 enfant
- 25 euros pour 2 enfants
- 35 euros pour 3 enfants
- 45 euros pour 4 enfants

Paiement en espèce ou par chèque libellé à **OCCE Sainte-Verge**. Des facilités de paiement peuvent être faites aux familles qui le demandent.

MATERIEL SCOLAIRE- VETEMENTS



Les enfants doivent toujours être **en possession de leur matériel et ce jusqu'à la fin de l'année**. Les livres (manuel scolaire, livre de la BCD, de la bibliothèque municipale ...) prêtés par l'école sont placés sous leur responsabilité. En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer l'ouvrage concerné à l'identique.

Veuillez à bien marquer le nom de votre enfant sur tous les vêtements de type veste, anorak, gilet, bonnet, écharpe...

COMMUNICATION



► Vous trouverez des informations sur les différentes instances liées à l'école (garderie, cantine, TAP, APE, RPE), des activités faites en classe et au péri-scolaire sur notre **site internet**.

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/steverge/>

Un code vous sera remis en début d'année pour accéder aux informations concernant la classe de votre enfant.

► Une **autorisation de diffusion** sera donnée seulement aux nouveaux élèves et sera **valable pour toute la scolarité** de votre enfant sauf si vous changez d'avis. Elle concerne la diffusion sur tout support papier de photos et de textes, d'enregistrements sonores et vidéos des élèves sur le site internet de l'école ou sur des cahiers, des affichages.



► La **permanence téléphonique** de l'école fonctionnera toujours sans interruption par le biais du répondeur, les messages seront relevés à différents moments de la journée. Pour tout message laissé, n'oubliez pas d'indiquer **le nom, le prénom et la classe de votre enfant**, nous vous recontacterons si nécessaire.

► **La directrice sera déchargée le JEUDI toute la journée**, vous pourrez donc facilement la rencontrer ou la contacter à ce moment-là.

► En cas de **changement de situation familiale** (déménagement, séparation des parents...), **veuillez-nous en informer**.

► Les enseignants se doivent de s'entretenir avec les parents une fois durant l'année scolaire de **manière collective (réunion de classe)** et une fois de **manière individuelle**.

► Pour tout problème émanant d'une classe, veuillez **en parler directement sans attendre avec l'enseignante concernée**. Si le problème persiste, veuillez en informer la directrice.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles se feront après la classe de **15h30 à 16h30 le mardi et le vendredi** pour aider les élèves sur des difficultés passagères après une récréation de 30 mn. Un coupon, à nous remettre complété dans le cahier jaune, vous sera remis pour vous informer de la proposition d'aide.



OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENCES

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire dès l'âge de 3 ans, les parents des élèves en maternelle s'engagent à assurer une bonne fréquentation scolaire de leur enfant. **Les retards doivent être ponctuels et justifiés auprès de l'enseignante concernée.**

► En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer l'école le plus rapidement possible par mail à l'enseignant, par le cahier jaune ou encore par **téléphone** (un répondeur étant activé). **Toute absence doit être justifiée.**

► **En cas d'absences régulières** (dentiste, orthophoniste, CMPP, ...) pendant le temps de classe, **un formulaire sera à remplir** (à demander à l'enseignante de la classe en début d'année) et à retourner à l'enseignant de la classe.

► **En cas d'absence pour congés hors vacances scolaires,** veuillez adresser une demande d'autorisation d'absence écrite à la directrice.

► **En cas d'absences répétées non justifiées,** la directrice est tenue de les signaler à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

DOCUMENTS À FOURNIR À LA RENTRÉE

► **Une fiche de renseignements préremplie** vous sera remise à la rentrée pour la compléter ou la corriger **en rayant les informations erronées EN COULEUR.** Cette fiche concerne les renseignements généraux, les personnes à appeler en cas d'urgence et celles autorisées à venir chercher l'enfant à l'école. **Toute personne dont le nom ne figure pas dans cette liste n'est pas autorisée à raccompagner votre enfant.** Si vous n'avez pas suffisamment de place, n'hésitez pas à ajouter le nom d'autres personnes sur un papier libre.

► Une **fiche urgence** sera également à compléter. Elle est donnée aux secours en cas d'intervention.

► **L'attestation d'assurance scolaire** couvrant la **responsabilité civile** et la **garantie individuelle accidents corporels** de l'enfant. Elle doit être **valable toute l'année scolaire.**



HYGIÈNE ET SANTE

Concernant les conditions sanitaires, veuillez-vous reporter au protocole sanitaire envoyé par mail les jours précédents la rentrée.

Une **serviette de table** est demandée pour les enfants de maternelle qui mangent à la **cantine** et peut être apportée par les autres élèves qui le souhaitent.

La **présence des poux** étant régulière à l'école, il est souhaitable que les enfants soient **surveillés très régulièrement et traités préventivement.**

Dans le cas où votre enfant souffrirait **d'une maladie chronique** nécessitant une **prise de médicament sur le temps scolaire** (allergies, asthme, diabète,...), il faut **rédigier un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) en en faisant la demande auprès de votre médecin traitant. Si votre enfant doit bénéficier d'un PAI, veuillez en informer l'équipe enseignante.

Un **certificat médical** n'est exigé qu'en cas de maladie contagieuse qui entraîne une éviction scolaire (coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, gale, ...), la COVID19 n'en fait pas partie.

La prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée sauf si vous venez l'administrer sur la pause méridienne si nécessaire.

Prévenir la directrice si l'enfant est **susceptible de prendre un traitement d'urgence** ou s'il est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante.

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés

05 49 66 76 23

48, rue Marcellin Berthelot 79100 THOUARS

Ce réseau de personnes ressources complète l'équipe enseignante et apporte une aide aux enfants sur le plan psychologique, pédagogique....

Murielle Guérineau (maitresse E) : C'est une enseignante spécialisée qui aide les élèves manifestant des difficultés persistantes dans les apprentissages. Elle intervient sur le temps scolaire à la demande des enseignants.

Chloé Guérrin (psychologue scolaire) : elle intervient sur l'école ou au RASED sur demande des parents ou des enseignants pour des troubles scolaires, comportementaux, des difficultés familiales et/ou éducatives.

Ariane Huygevelde (enseignante référente) : elle fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent enfants en situation de handicap.